



LE FEU TRICOLERE DES JONCS MARINS

Bonne nouvelle. Les feux tricolores fonctionnent, assurant aux piétons une traversée de la RN20 et un accès aux cars sécurisés. Les automobilistes, semblent respecter ces feux et la limitation de vitesse imposée à 50 Km/h. Nous espérons que cette mesure sera étendue à l'ensemble de la RN20 sur sa partie urbanisée.

RESIDENCE DU PLESSIS

Le chantier est en voie d'achèvement. Ce projet semble extérieurement une réussite, cependant nous avons relevé des limites à l'accessibilité des piétons et des handicapés sur les trottoirs :

- devers important à l'entrée inférieure de la résidence,
- candélabre implanté sur le trottoir, à proximité d'une place de stationnement,
- feu rouge, implanté en plein milieu du trottoir, empêchant la circulation d'une poussette ou d'un fauteuil roulant, la dernière place de stationnement, risquant également un passage aisé si le véhicule stationne le porte à faux avant trop avancé.

Nous adressons un courrier à notre Maire, demandant des modifications avant la fin du chantier. (ref : décrets n° 2006-1657 et 2006-1658, arrêté du 15 janvier 2007 relatifs à l'accessibilité de la voirie aux piétons et personnes handicapées)



CIRCUITS DES CARS A LA VILLE DU BOIS



La mise en place des clôtures de la Résidence du Plessis, sur la voie du 8 mai 1945, a imposé la suppression de l'abribus de l'arrêt des cars se dirigeant vers la gare RER C d'Epina y sur Orge. Bien qu'un cheminement soit encore matérialisé, nous nous inquiétons de savoir si cet arrêt, utilisé par les riverains du secteur bas Grand Noyer, voie des Postes, sera maintenu. Rien n'est annoncé sur le site de notre commune, ni sur le site des Cars Meyer quant à sa disparition. Pourtant, la borne de signalisation est supprimée

Il en est de même pour l'arrêt situé en face. Plus de borne indicative des horaires, dématérialisation du nom de l'arrêt bien que la structure d'accueil reste encore en place.

Pourtant, ces arrêts ont été prévus pour la mise en accessibilité handicapés (cf : Feuille du Bois – février 2012 page 5).

Nous nous réjouissons de la mise aux normes des accessibilités pour les handicapés des stations de cars, ainsi que leur sécurisation.



La suite au verso...





Nous recueillerons prochainement les circuits et matérialisations de nos cars. Nous espérons, que la mise en place prochaine des navettes gratuites annoncées fera le maillage avec les lignes régulières, incitant ainsi les Urbisylvains à utiliser les transports en commun.

DEMOGRAPHIE

Notre population a dépassé les 7200 habitants. Cela nécessite également des redécoupages pour les bureaux de vote. Nous allons passer de 3 à 4 bureaux de vote. Nous reprenons ci-dessous l'information donnée dans la Feuille du Bois – mars 2012- page 4 :

Découpage des 4 zones de vote

Ci-dessus, la liste des trois rues qui ont du être "découpées" :

Rue du Grand Noyer

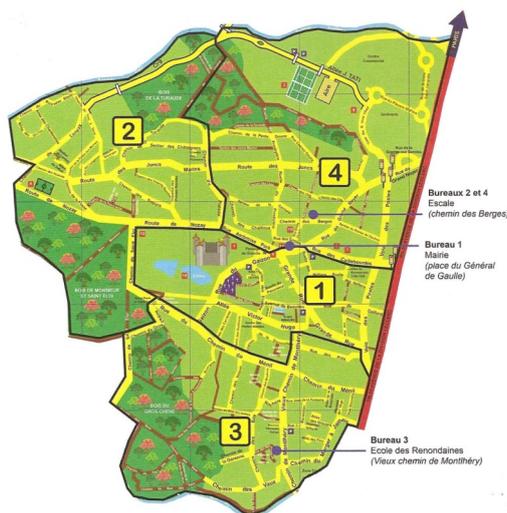
- N° 1 à 18 (et n° 20) : bureau 1
- N° 19 à la fin (sauf n° 20) : bureau 4

Voie des Postes

- N° 1 à 37 : bureau 1
- N° 38 à la fin : bureau 4

Rue des Joncs Marins

- N° 1 à 130 (et n° 132, 134, 136, 138, 140) : bureau 4
- N° 142 à la fin (et n° 131, 133, 135, 137, 139, 141) : bureau 2



REQUALIFICATION RN20

La dernière version du projet (version décembre 2011) est consultable sur notre site:

[http://www.bvvb.org/dec/rn20/CG91-Ingerop-RN20-Schema de reference-VF-Decembre2011.pdf](http://www.bvvb.org/dec/rn20/CG91-Ingerop-RN20-Schema%20de%20reference-VF-Decembre2011.pdf)

Ou cette version plus facile à écrire : <http://tinyurl.com/bvvbrn20>

(Attention, le document fait 158 pages - 40Mo - le téléchargement peut donc prendre quelques minutes)